

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :  
diminuer, c'est possible

## FICHE ACTION 39 (AXE 5)

### AMÉLIORER LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE INTERNATIONALE

Structure pilote : ANSES-ANMV

Structure associée : DGAI, DGS

Mesure en lien avec les actions suivantes :

#### Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 31 août 2012

#### 1. Contexte et enjeux

##### 1.1. Contexte national et européen :

L'antibiorésistance est un domaine dans lequel le flux d'information est particulièrement important en particulier au niveau européen et international. Une veille technique et réglementaire apparaît essentielle pour l'information de l'ensemble des acteurs du plan.

##### 1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

NC

##### 1.3. Rappel des objectifs de la mesure

Une veille régulière de l'actualité européenne et internationale sur les sujets approchant la résistance aux antibiotiques ou leur usage raisonné sera réalisée et donnera lieu à la publication régulière d'un bulletin destiné à tous les acteurs du plan.

Un des objectifs d'une telle veille est de diffuser rapidement les alternatives offertes dans d'autres États, dont auraient besoin les filières en France, et d'identifier les leviers permettant le recours à de tels outils.

Elle permettra également de mieux informer sur l'ensemble des évolutions réglementaires et les débats européens en cours sur l'antibiorésistance.

Le maintien de l'usage des antibiotiques en tant que promoteurs de croissance (aux États-Unis par exemple) fera l'objet d'un suivi particulier.

Au plan international, il s'agit de diffuser rapidement les déclarations, recommandations rapports des organisations internationales : OMS, OIE, FAO, Codex alimentarius. Les informations et évolutions dans les différents pays doivent également être relayées (exemple FDA, céphalosporines, promoteurs de croissance).

Au plan Européen, plusieurs institutions sont actives dans ce domaine Commission Européenne, Parlement Européen, Conseil, CVOs, HMA, agences européennes (EMA, EFSA, ECDC...).

De nombreux rapports sont publiés régulièrement dans les domaines de la surveillance de la résistance, de l'utilisation, de l'usage prudent... Le plan d'action de la Commission européenne en matière d'antibiorésistance ainsi que l'évolution de la législation communautaire concernant le médicament sont à suivre particulièrement.

Etant donné le flux important d'information, il apparaît nécessaire de mettre en place un outil permettant une diffusion rapide des documents ou informations disponibles.

#### **1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre**

Rendre disponible l'information sur internet

#### **1.5. Estimation des besoins de financement**

#### **1.6 Objectif et indicateurs de suivi**

## **2. Suivi et réalisation de la mesure**

- A court terme :

L'Anses - ANMV a mis en place un outil de veille sur son site intranet actualisé régulièrement. Cet outil pourrait être adapté pour une publication sur le site internet de l'Anses.

- A moyen terme :

Un site internet interministériel dédié au plan antibiotique vétérinaire serait nécessaire en terme de communication, ce site pourrait inclure cette partie veille technique et réglementaire.

Le pilotage de la création de ce site serait assuré par les ministères, et l'Anses serait associée pour son actualisation.

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Publication sur le site internet de l'agence	3 mois	Rubrique Antibiorésistance sur site Anses	Octobre 2012	
Création d'un site internet spécifique interministériel	12 mois		2013	Pilotage DGAL

